

*Impôt sur le revenu—Loi*

Notre programme économique a attiré au Canada un plus grand nombre de gens, non seulement des investisseurs, mais également des visiteurs. Le nombre de voyageurs étrangers a augmenté de 19 p. 100 au cours des neuf premiers mois de 1986 par rapport à la même période, l'année précédente. L'Ontario a en profité, et particulièrement la circonscription de Stormont—Dundas. Tout le Canada a en bénéficié. Nous avons un pays attrayant, non seulement pour les investisseurs, mais pour les visiteurs et les touristes qui adorent venir chez nous.

Il y a également bien d'autres indices économiques positifs. Les dépenses de consommation sont en hausse, ce qui est bon pour la petite entreprise, le commerce de détail, et tous les commerçants en général. Les ventes au détail ont augmenté de 10 p. 100 entre septembre 1985 et septembre 1986 et de 23 p. 100 depuis les élections de 1984.

La stabilité des prix est certainement une chose dont nous pouvons être fiers. Après une forte inflation doublée d'une escalade des taux d'intérêt, le taux d'inflation s'est maintenu aux alentours de 4 p. 100 depuis deux ans. Nous devons la stabilité des prix à l'orientation que le gouvernement a prise et à sa bonne gestion.

Le gouvernement progressiste conservateur a hérité d'un déficit de 38,3 milliards. L'année dernière, ce déficit est tombé à 34,4 milliards. Cette année, il sera sans doute de l'ordre de 32 milliards. C'est la première fois depuis 16 ans qu'il baisse pendant deux années consécutives. Nous pouvons certainement nous attendre à ce que cette tendance à la baisse se poursuive. A l'exception du service de la dette, les dépenses ont diminué de un milliard l'année dernière. C'était la première baisse importante des dépenses publiques depuis la Seconde Guerre mondiale. Le projet de loi C-23 facilite la poursuite de ces réductions et une gestion plus responsable de l'État.

Un ou deux des députés qui sont intervenus avant moi ont parlé de l'exemption pour gains en capital. Bien que cela ne fasse pas partie de ce projet de loi, c'est incontestablement l'un des aspects de la réforme fiscale responsable à laquelle le gouvernement s'efforce de procéder. C'est non seulement une mesure juste et équitable, c'est aussi une simplification pour beaucoup de gens qui font des affaires au Canada. J'espère que d'autres projets de loi de nature analogue vont être présentés. J'espère que nous pourrions présenter au cours de cette session d'autres mesures simplifiant le régime fiscal. Je crois que nous sommes l'un des premiers gouvernements à prendre l'initiative audacieuse de tenter de simplifier le régime fiscal. Je sais qu'à cet égard nous pouvons compter sur la coopération de tous les députés pour faire progresser ces idées au comité, et pour poursuivre le processus de consultation auquel notre gouvernement est si attaché. Tous les Canadiens vont continuer à avoir leur mot à dire au gouvernement et à propos du projet de loi que nous présentons, et qui constitue un remarquable exemple de ce processus de consultation. Je sais que les projets de loi futurs concernant le régime fiscal feront intervenir les opinions

et les idées de tous les Canadiens. Simplifier tout en restant équitable et juste, ce n'est pas facile.

En conformité des dispositions de l'alinéa 9(4)(a), je propose:

Que la Chambre continue de siéger après l'heure normale de l'ajournement quotidien afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et une loi connexe.

• (1740)

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** La Chambre a entendu le texte de la motion du député de Stormont—Dundas (M. Warner). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Conformément aux dispositions de l'alinéa 9(4)(b) du Règlement, si 25 députés se lèvent de leur place, la motion est réputée retirée. La motion est-elle adoptée?

*Et moins de 25 députés s'étant levés:*

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Comme 25 députés ne se sont pas levés de leur place pour s'opposer à la motion, en vertu des dispositions de l'alinéa 9(4)(b) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion de M. Warner est adoptée.)

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Y a-t-il des questions ou des commentaires?

**M. Boudria:** Madame la Présidente, je voudrais d'abord faire un commentaire et ensuite poser une question à mon collègue, le député de Stormont—Dundas (M. Warner). Je veux d'abord exprimer la stupéfaction que j'éprouve face à l'attitude du gouvernement. Impartiale comme vous l'êtes, madame la Présidente, vous comprendrez sans doute que je sois tout simplement outragé par les tactiques qu'emploie le gouvernement conservateur pour nous imposer ce projet de loi.

Ceci dit, je voudrais poser une question à mon collègue. Le député de Stormont—Dundas représente une circonscription voisine de la mienne. Il représente en fait la circonscription située juste à côté de celle que j'ai l'honneur et le privilège de représenter dans cette Chambre. Il sait que nos deux régions n'ont pas beaucoup bénéficié de la croissance que la province de l'Ontario a connue dernièrement, surtout depuis deux ans.

Si je pouvais obtenir l'attention des autres députés car je ne suis pas convaincu qu'ils écoutent tous, je poserais une question au député. Il sait que dans trois budgets successifs, l'examen des dépenses et des programmes de novembre 1984 pour commencer ainsi que les deux documents budgétaires, le ministre des Finances (M. Wilson) . . .

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** A l'ordre. A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence aimerait beaucoup entendre les questions et les commentaires. Elle peut difficilement le faire quand les commentaires échangés de part et d'autre du parquet couvrent la voix de ceux qui parlent au microphone.